



L'Économie Sociale et Solidaire en Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes

L'Économie Sociale et Solidaire (ESS) en Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes (ALPC) représente 12 % de l'effectif salarié de la région en 2013. Bien positionnée au niveau national, l'ESS régionale se structure principalement autour des associations. Les mutuelles et les coopératives restent néanmoins ancrées dans le paysage ALPC grâce à des pôles historiques. Plus en retrait, les fondations pèsent peu. Ce type d'économie se répartit de manière très hétérogène sur le territoire régional. Les salaires de l'ESS varient sensiblement d'une famille à une autre et sont en moyenne plus faibles que ceux de l'ensemble de l'économie régionale. Le temps partiel y est aussi plus répandu. Si globalement l'ESS est une économie très féminisée, celle de la nouvelle région l'est un peu moins qu'ailleurs.

Florence Blanché et Annie Bourgoïn (Insee)

En ALPC, 12 salariés sur 100 travaillent dans l'ESS

En ALPC, en 2013, l'ESS rassemble 220 500 salariés répartis dans 22 150 établissements. La nouvelle région figure parmi celles où cette économie est la plus développée (figure 1). Elle se situe au 2^e rang des régions de province pour le nombre de salariés du secteur, ce dernier représentant près de 12 % de l'emploi salarié régional total (soit 0,5 point de plus qu'en France de province). La région concentre en outre 11,5 % de l'ESS de Province (contre 11,1 % pour l'ensemble de l'emploi régional).

Une économie dominée par les associations

Les associations dominent cette économie en ALPC comme en Province. Le secteur associatif rassemble ainsi 81 % des établissements employeurs et 73 % des salariés de l'ESS (figure 2). Cette famille de l'ESS pèse toutefois moins que dans les autres régions. La région ALPC se positionne ainsi au 11^e rang pour le poids de l'effectif salarié des associations. Au sein de ce tissu associatif, plus de 1 salarié sur 2 travaille dans le secteur de l'action sociale et 3 salariés sur 4 sont des employés ou appartiennent aux professions intermédiaires.

Un poids plus important de salariés dans les mutuelles et coopératives

La région se place au 2^e rang derrière la région Bourgogne-Franche-Comté au regard du poids des effectifs salariés dans les mutuelles et au 3^e rang pour cette même part dans les coopératives (après les régions Bretagne et Pays de la Loire). Les mutuelles se caractérisent par les activités financières et d'assurance qui rassemblent 77 % de leurs effectifs salariés. Ces activités sont également présentes dans les coopératives (à hauteur de 45 % de leurs effectifs salariés). On y recense surtout des coopératives de crédit comme par exemple les caisses régionales de crédit agricole. Par ailleurs, cette famille emploie de

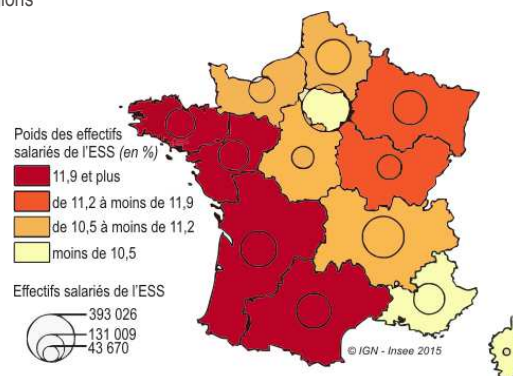
nombreux salariés dans les activités de commerce représentées notamment par les coopératives de consommateurs surtout en Charente-Maritime et en Haute-Vienne. De même, l'agroalimentaire est présent, avec les activités liées notamment à la transformation de viande ou du lait qui fait écho à la forte présence de l'agriculture en ALPC.

Une répartition géographique inégale des mutuelles

L'implantation de l'ESS dans les territoires en ALPC est très hétérogène. Si les coopératives et les associations sont bien présentes au niveau du maillage communal (avec de nombreuses petites structures), les mutuelles se répartissent davantage dans les grands pôles (Bordeaux, Limoges, Niort, Poitiers, etc.). Fief historique de nombreux sièges administratifs, Niort concentre 4 salariés sur 10 dans les mutuelles. Quant aux fondations (en particulier du secteur médico-social), elles sont concentrées sur quelques sites, surtout en Dordogne et en Gironde.

1 Un arc atlantique tourné vers l'ESS

Poids des effectifs salariés de l'ESS (en %) et effectifs salariés de l'ESS dans les nouvelles régions



Source : Insee, CLAP 2013

2 Les mutuelles et les coopératives bien implantées en ALPC

Répartition des effectifs salariés de l'ESS par familles dans les nouvelles régions

	ESS		Poids des 4 familles de l'ESS (en %)			
	Effectifs	(en %)	Associations	Coopératives	Mutuelles	Fondations
Auvergne-Rhône-Alpes	298 020	11,0	79,4	12,0	6,6	2,0
Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes	220 500	11,9	73,0	16,9	7,6	2,5
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées	211 770	12,1	78,9	13,6	6,1	1,5
Nord-Pas-de-Calais-Picardie	207 820	11,2	84,2	9,7	3,0	3,0
Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine	198 450	11,3	76,5	15,9	3,5	4,2
PACA	163 160	10,0	82,3	10,8	4,7	2,3
Pays de la Loire	163 030	13,0	77,4	16,9	4,6	1,1
Bretagne	148 550	14,3	73,0	18,7	5,7	2,5
Normandie	117 160	11,0	77,1	14,4	5,4	3,1
Bourgogne-Franche-Comté	102 970	11,6	75,5	13,6	8,6	2,3
Centre Val de Loire	85 270	10,5	74,4	15,2	7,2	3,2
Corse	8 390	8,3	83,7	10,4	5,9	0,0
France de province	1 925 100	11,5	77,9	14,1	5,6	2,4

Source : Insee, CLAP 2013

Des salaires en retrait

Les salaires de l'ESS sont sensiblement plus faibles que ceux de l'ensemble de l'économie régionale (figure 3). Dans la région, comme en France de province, un salarié de l'ESS perçoit 11,9 euros par heure (€/h) contre 12,5 €/h dans l'ensemble de l'économie régionale. Conséquence de niveaux de qualification plus élevés (plus d'un salarié sur quatre appartient aux cadres et professions intermédiaires supérieures), les mutuelles affichent des salaires supérieurs aux autres familles de l'ESS. Avec 16,7 €/h, les mutuelles se situent même au dessus de leurs homologues de Province (14,8 €/h), et ce malgré des disparités salariales importantes. Le rapport interdécile dans les mutuelles est en effet de 3 contre 2,5 dans l'ESS, proche de l'ensemble de l'économie. Quant aux coopératives, elles affichent un salaire horaire net moyen de 14,1 €/h, en dessous de la moyenne de celles des autres régions de province (14,7 €/h). Enfin, dans les associations, les salaires sont en retrait (10,8 €/h).

Globalement, la prépondérance du temps partiel est caractéristique des structures de l'ESS, en ALPC comme en Province. Ainsi, près de 4 postes sur 10 de l'ESS sont à temps partiel (36,1 % en région et 39,4 % en Province). En effet, cette économie est d'une part orientée vers les secteurs tertiaires, où les temps partiels sont fortement présents, et d'autre part très féminisée.

3 Un salaire horaire régional tiré vers le bas par les associations

Salaires horaires et disparités dans les familles de l'ESS en ALPC

Famille de l'ESS	Salaires horaires nets (en €/h)	Rapport interdécile (D9/D1)	Part de cadres et des professions intermédiaires supérieures (en %)	Poids du temps partiel (en %)
ESS	11,9	2,5	12,5	36,1
Coopérative	14,1	2,4	15,2	13,7
Mutuelle	16,7	3,0	27,3	20,0
Association	10,8	2,3	10,7	43,1
Fondation	12,3	2,0	7,6	25,4
Hors ESS	12,6	2,4	12,9	24,2
Ensemble de l'économie	12,5	2,4	12,8	26,6

Source : Insee - DADS 2012

Une économie à conjuguer au féminin

En ALPC, 67,1 % des salariés de l'ESS sont des femmes. Cette forte féminisation est néanmoins à relativiser : au regard de cet indicateur, la région se positionne au 9^e rang des 12 nouvelles régions de province alors que la féminisation de l'ensemble de l'économie est plus marquée (2^e rang derrière la Bretagne). On observe en outre des disparités entre familles : si les mutuelles, les associations et les fondations présentent des taux de féminisation supérieurs à 70 % (jusqu'à 76 % pour les fondations), les coopératives restent majoritairement masculines. En effet, celles-ci incluent notamment les secteurs de la construction, du commerce et réparation automobile, secteurs traditionnellement peu féminisés.

Entre 2008 et 2013, le nombre de salariés de l'ESS a augmenté de 6,6 % en particulier dans les fondations (+24 %) et les mutuelles (+13 %). Dans le même temps, les effectifs salariés de l'ensemble de l'économie ont peu progressé (+0,9 % en ALPC). L'ESS semble ainsi mieux résister à la crise de 2008-2009 que le reste de l'économie.

Définitions

L'Économie Sociale et Solidaire (ESS) regroupe quatre grands types d'organisation selon leur régime juridique : les coopératives, les mutuelles, les associations et les fondations. Elles adhèrent à des principes communs : poursuivre un but social, consacrer les bénéfices au maintien et au développement de l'activité et instaurer une gouvernance démocratique et participative.

Méthodologie

Le périmètre de l'économie sociale et solidaire est défini à partir des catégories juridiques qui correspondent aux quatre familles statutaires : coopératives, mutuelles, associations et fondations. La loi sur l'ESS adoptée le 1^{er} août 2014 élargit le périmètre à des entreprises commerciales hors statut d'ESS qui ne sont pas prises en compte dans cette analyse. Elles ne représentent toutefois qu'un faible volume d'emplois et d'établissements.

Dans cette étude, la région Ile-de-France a été volontairement exclue du fait de la très faible présence de l'ESS.

Insee Poitou-Charentes
5, rue Sainte-Catherine
BP 557
86020 Poitiers Cedex

Directrice de la publication :
Fabienne Le Hellaye

Rédacteur en chef :
Boris Simon
ISSN : 2274-7982
© Insee 2015

Pour en savoir plus

- Bisault L., Deroyon J., « L'économie sociale, des principes communs et beaucoup de diversité 10 % de l'emploi salarié et 5 % de la valeur ajoutée », *Insee Première* n° 1522, novembre 2014.

